



Pomme de terre

N°01
23/03/2021



Animateurs filière

Zone Poitou-Charentes :
Jean-Michel LHOÏTE
ACPEL
acpel@orange.fr

Zone Limousin :
Noëllie LEBEAU
CDA 23

noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr

Zone Aquitaine :
Olivier BRAY
FREDON N-A

olivier.bray@fredon-na.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Pomme de
terre N°X du JJ/MM/AA »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Quelques rappels sur la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) :

Ce qu'il faut retenir pour la pomme de terre primeur (Île de Ré) :

- **Situation générale** : pour ce créneau primeur, des plantations échelonnées sont recherchées. Celles-ci se poursuivront encore jusqu'au 10 avril. Néanmoins, cette année, en raison des cumuls de pluies importants, on note un arrêt prolongé des plantations de la dernière décade de janvier à la mi-février. A date identique, contrairement à l'année passée, les premiers arrachages des cultures sous tunnels n'ont pas débuté. Les stades culturaux sous bâches semblent aussi être légèrement moins hâtifs par rapport à 2020 (une semaine de retard).
- **Gelées** : les températures légèrement négatives des 11 et 13 février ont occasionné des gelées du feuillage (plein-champ et sous bâches). La situation plus ou moins protégée des parcelles, explique quelques cas de brûlures des plantes sévères à l'échelle de la parcelle (qui conduiront à du retard, des pertes de calibre et de rendement).
- **Mildiou** : les premières taches ont été observées sous-abris, mais moins précocement (début mars en 2021 / fin janvier en 2020). En période fraîche et humide, il est toujours compliqué d'aérer les abris. Cependant, les atmosphères confinées (humides et douces) deviennent favorables au développement de cette maladie. Actuellement, le risque semble absent en conditions sèches, mais une vigilance doit être apportée pour des cultures sous bâches irriguées.
- **Rhizoctone brun** : pas de manifestations visibles à ce stade.
- **Taupins** : pas de sondage ou de piégeage réalisé. Il n'est pas possible d'émettre une opinion sur une pression particulière.

Présentation du dispositif

La Surveillance Biologique du Territoire (SBT)

La Surveillance Biologique du Territoire est un enjeu majeur de la profession agricole pour évaluer la présence des bio-agresseurs sur le territoire, mais également pour anticiper la venue de nouveaux bio-agresseurs. Dans le Plan Ecophyto 2+, ces objectifs ont été réaffirmés voire renforcés : **suivi de l'état sanitaire des cultures et production d'une analyse du risque**, veille sur les risques émergents, détection des organismes nuisibles réglementaires et détection des effets non intentionnels liés aux traitements des cultures.

Cela passe par une bonne connaissance des bio-agresseurs et par la mise en place sur tout le territoire de **réseaux d'observations représentatifs des bassins de production**. L'ensemble des données collectées par ces réseaux, mais également par la mobilisation de différents outils tels que la modélisation et les suivis en laboratoire, permet, après analyse, la rédaction et la diffusion de bulletins : les **Bulletins de Santé du Végétal** (BSV).

Le BSV, un outil complémentaire aux bulletins de préconisations

Ainsi, ce BSV pomme de terre a pour vocation d'être un outil d'aide à la décision utile aux agriculteurs grâce à une évaluation du risque global sur les différents secteurs (primeur de l'île de Ré, des Landes au Marmandais, Limousin). Cela n'est possible que grâce à la production d'une analyse de risque fine, à l'échelle régionale, réalisée en compilant les différentes sources d'informations du réseau. Les agriculteurs **peuvent s'appuyer sur le BSV pour décider de la stratégie à suivre pour la protection de leurs cultures**.

C'est un document complémentaire des bulletins de préconisations ou des informations données par les conseillers. **Dans tous les cas, la décision finale appartient à l'agriculteur et nécessite une observation précise de ses parcelles pour adapter l'évaluation du risque à son contexte.**

Un dispositif BSV basé sur la mobilisation de tous

Le fonctionnement global du dispositif repose avant tout sur la mobilisation d'un maximum de partenaires terrain, tant les organismes de conseil (Instituts, Chambres d'agriculture, FREDON, FDGDON, Coopératives, Négoce, Caves viticoles, OP, Lycées agricoles ...) que les agriculteurs eux-mêmes : chaque édition BSV identifie les contributeurs au réseau. Chacun des partenaires contribue à la remontée d'informations permettant d'évaluer le risque sanitaire pour chacune des cultures, par des observations régulières de parcelles fixes, des relevés de pièges, des informations ponctuelles de type alerte...

Chacun peut renforcer les réseaux et ainsi la qualité de l'information traitée. Venez nombreux rejoindre ce dispositif : techniciens et agriculteurs, chacun est concerné. En effet, vous aussi pouvez déclarer des symptômes observés sur votre exploitation en :

- participant au réseau de piégeage,
- suivant chaque semaine l'état sanitaire de vos cultures,
- signalant des symptômes ponctuels sur les parcelles flottantes ou la présence d'adventices difficiles.

Pour participer au réseau pomme de terre, contactez l'animateur de votre secteur : coordonnées dans le bandeau de gauche de la 1^{ère} page.

Comment recevoir le BSV ?

Les BSV pomme de terre sont édités le mardi après-midi, de fin mars à fin juillet. Ils sont disponibles gratuitement, sur le site Internet des chambres d'agriculture, de la DRAAF et des partenaires du dispositif. Mais vous pouvez également le recevoir chaque semaine directement sur votre boîte mail, sur simple demande. Il suffit de vous inscrire aux éditions qui vous concernent, grâce au formulaire disponible [ICI](#). L'ensemble des BSV, ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site de la Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine [ICI](#).

Gestion de la protection des cultures

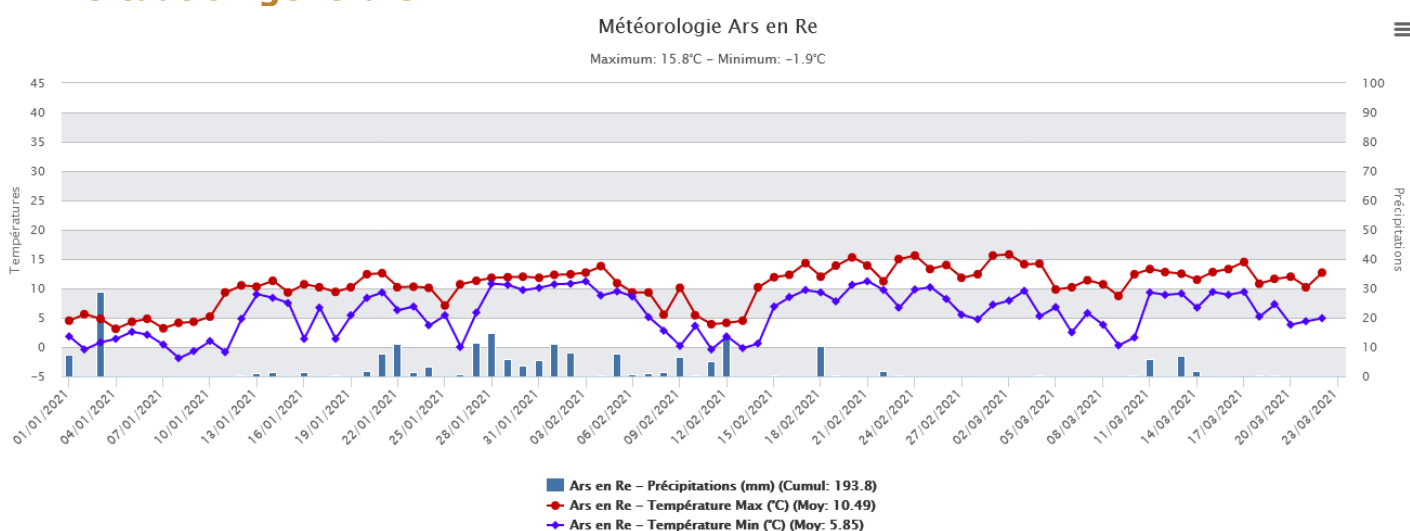
Dans l'objectif de limitation des usages de produits phytopharmaceutiques, la diffusion des bonnes pratiques agricoles et prophylactiques sont des éléments essentiels pour concilier performances économiques et performances environnementales des exploitations. C'est également important pour une cohabitation harmonieuse entre les populations agricoles et non agricoles. Vous trouverez ci-dessous les liens donnant accès aux principaux textes réglementaires :

- L'Arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime [ICI](#).
- Le Décret n° 2019-1500 du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation [ICI](#).
- Télécharger la nouvelle liste des matériels officiellement reconnus pour réduire la dérive de pulvérisation publiée le 06/11/2020 [ICI](#).
- « Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle » mise à jour à peu près tous les mois : [ICI](#), celle en date du 18 mars 2021.

Vous trouverez également, les documents sur les bonnes pratiques liées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et les documents sur les moyens permettant d'optimiser et/ou de diminuer les recours aux produits phytopharmaceutiques, tout en limitant les effets non intentionnels sur le site Ecophytic [ICI](#).

Pomme de terre primeur (contexte de l'Île de Ré)

• Situation générale



A partir de mi-janvier, les moyennes des températures sont plutôt douces pour la saison. Cependant, on note aussi quelques épisodes plus froids (dont des gelées, les 11 et 13 mars). La période d'implantation des cultures est surtout marquée par des pluies fréquentes du 20 janvier au 15 février (occasionnant quelques reports de plantation).

Production sous abris (surfaces réduites et hors contexte AOP) :

Pour ce type de production, les conditions ont été relativement favorables à un développement foliaire et à une tubérisation rapide. On note cependant, un léger retard en comparaison de la campagne 2020 : les premiers arrachages débiteront la semaine prochaine (fin mars).



Sous tunnels, foyers de mildiou
(Crédit Photo : Jérôme POULARD - UNIRÉ)

Durant la période humide et fraîche de début février, la gestion du climat et des aérations des abris (tunnels) n'a pas été simple à bien gérer. Ainsi, le maintien d'une ambiance confinée et humide sous certains abris a conduit à l'apparition de quelques foyers de mildiou visibles à partir de début mars (apparition nettement plus tardive qu'en 2020). Actuellement, sous abris, en conditions irriguées, la maladie est contenue mais la pression du champignon reste présente.

Production sous bâches (double et simple) :

Dans le contexte de l'Île de Ré, les conditions climatiques ont été favorables aux implantations précoces des deux premières décades de janvier. Alors, les sols étaient relativement réchauffés. Par la suite, le long épisode pluvieux a bloqué la réalisation des plantations prévues.

Pour certaines parcelles avec une exposition « peu protégée », on note des traces de gelées sur une partie des feuilles en contact avec la bâche. A ce stade, le retard de culture ne devrait pas être très important.



Sous bâches, traces de gel des feuilles en contact – Légère différenciation de stade cultures bâchée / non bâchée
(Crédit Photo : Jérôme POULARD - UNIRÉ)

Production non bâchée :

Quelques parcelles plantées fin-février et non bâchées sont levées. Une parcelle particulièrement exposée au vent froid a été très touchée par le récent épisode de gelées. Dans ce cas précis, la totalité des plantes ont été « brûlées ». Depuis, la végétation a repris, mais le retard de production sera notable (10 jours).



Plants totalement « brûlés » par la gelée
(Crédit Photo : Jérôme POULARD - UNIRÉ)

• Mildiou (*Phytophthora infestans*)

Comme évoqué précédemment, les premières taches de mildiou ont été notées plus tardivement qu'en 2020. Ces symptômes concernent essentiellement des tunnels où l'aération a été délicate durant la période d'humidité (avec le maintien de conditions douces et humides sous l'abri).



Sous tunnels, taches caractéristiques et atteintes folioles

(Crédit Photo : Jérôme POULARD - UNIRÉ)

Actuellement, les conditions sèches et froides sont peu favorables au développement du mildiou. Une vigilance devra être apportée aux cultures bâchées suite à la mise en œuvre d'irrigations.

Rappel des conditions de développement du mildiou : les contaminations et l'évolution de la maladie dépendent des températures et de l'humidité. Ainsi, les conditions climatiques idéales pour le développement du mildiou sont d'abord une succession de périodes humides et assez chaudes (un optimal de 18-22° C) pour la formation des spores. La germination des spores est ensuite possible dès que la durée d'humectation du feuillage est égale à 4 heures et plus, assortie de températures comprises entre 3-30° C (optimal 8-14° C). Par la suite, les pluies, les hygrométries supérieures à 90% associées à des températures comprises entre 10-25°C favorisent l'évolution de la maladie. En revanche, des températures négatives (-2° C) ou bien à l'inverse celles supérieures à 30°C limitent ou bloquent le développement du champignon.

Mesures de prophylaxie : sous abris mais aussi sous bâches, les atmosphères confinées (chaudes et humides) sont favorables au développement de cette maladie, c'est pourquoi pour ce type de production, la bonne gestion de l'aération des tunnels est cruciale. L'eau et la présence d'humidité est aussi primordiale, ainsi, la pratique des irrigations doit permettre un ressuyage rapide et éviter toute stagnation de l'eau (choix des horaires d'arrosage, éviter les fuites à la base des asperseurs et au niveau des raccords...). La présence « d'inoculum de départ » est aussi déterminante dans l'apparition des premiers foyers. Ainsi, il est important de ne pas « entreposer » des tas de déchets dans un coin de champ. En l'absence de gel, les repousses issues de ces déchets sont la première source de contamination. En fin de culture N-1, il est important de gérer ses déchets, complètement !

De même, des parcelles qui ont présenté des symptômes les années précédentes sont plus propices à des manifestations précoces.

Seuil indicatif de risque : l'utilisation du modèle épidémiologique MILEOS® permet d'identifier les périodes à risque pour le mildiou. Le modèle permet de simuler le développement des générations du mildiou, en s'appuyant sur les facteurs climatiques (température et hygrométrie). Le risque mildiou de la pomme de terre doit être pris en compte en fonction des contaminations et des sporulations. La modélisation permet notamment de gérer le risque mildiou en fonction des variétés sensibles, intermédiaires ou résistantes. Sur ce point, sur Ré, ALCMARIA (seule variété très précoce disponible) est sensible. Le modèle permet d'évaluer le risque dans les conditions d'une conduite de plein-champ, il **ne permet pas le calcul du risque pour des productions sous bâches**.

Évaluation du risque sur la zone Ile de Ré au 22/03/2021 d'après MILEOS® : à ce jour, en conditions de plein-champ (hors bâches et tunnels), le modèle n'annonce pas l'acquisition d'un seuil de nuisibilité.

Évaluation du risque : sous tunnel, la pression reste présente (foyers juste contenus). Pas de foyers observés sous les bâches, mais il est nécessaire d'être vigilant (d'autant plus avec des pratiques d'irrigations favorisantes). En plein-champ, en conditions sèches, le risque est peu présent.

- **Rhizoctone brun (*Rhizoctonia solani*)**

Dans le contexte de Ré, le rhizoctone brun de la pomme de terre est souvent une problématique importante (déchets à l'arrachage et tri en station). A ce jour, on ne note pas de manifestation typique sur la végétation (tiges nécrosées au niveau du sol). Seule la réalisation d'arrachages et de tris des tubercules permettra de quantifier la pression de cette campagne.

Évaluation du risque : à ce jour, on ne note pas de manifestation particulière de ce champignon (souvent très présent dans le contexte primeur de Ré).

- **Taupins (différentes espèces, dont *A. sordidus*)**

Lors des sondages dans les buttes pour évaluer le développement des tubercules, il n'a pas été noté de perforations par des larves de taupins. Seule la réalisation d'arrachages permettra de vraiment prendre la mesure exacte de la situation de l'année.

Évaluation du risque : à ce jour, on ne note pas la présence d'activité significative sur tubercules de ce ravageur.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pomme de terre sont les suivantes :

CDA 17, CDA 19, CDA 23, CDA 47, CDA 87, FREDON Nouvelle-Aquitaine, Comité Centre et Sud,
Midi Agro Consultant, Ortolan, Coopérative UNIRÉ

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".